



UMR 5608 du CNRS
Maison de la Recherche
Université de Toulouse-Le Mirail

Carcassonne le 8 novembre 2010

Aux membres de la commission de travail du
Parc Archéologique de la Vallée du Còa

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

C'est sans aucune réserve que je souscris aux termes de votre lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture du Portugal et que je partage votre inquiétude au sujet du devenir du Parc Archéologique de la Vallée du Còa si son statut venait à changer et si les fonctionnaires qui sont attachés à son bon fonctionnement venaient à être dessaisis de leurs charges respectives.

En procédant au classement définitif du complexe rupestre du Còa dans son environnement naturel, l'Etat portugais, par décision gouvernementale, avait agi de manière exemplaire, forçant l'admiration du monde entier. Depuis 1997 et la promulgation de cette courageuse et juste décision, l'administration portugaise n'a cessé d'agir en faveur de la protection, de la mise en valeur et de l'étude scientifique d'un bien culturel inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité. L'édification, toute récente, du musée de Vila Nova de Foz Còa permet à présent de dispenser au public l'information préalable à la visite des plus belles roches gravées, sous la conduite de guides compétents.

Confié à la vigilante compétence de l'IPAR, puis de l'IGESPAR, pour la pleine satisfaction des chercheurs et du public, l'état portugais ne peut aujourd'hui abandonner une tâche que lui seul est à même de conduire de façon responsable et désintéressée. Il ne saurait s'engager, au risque de compromettre l'avenir du PAVC, sur la voie aventureuse d'une délégation de compétence au bénéfice d'une fondation de droit privé.

J'ose espérer que vous serez entendus et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, en mes sentiments dévoués et cordiaux.

Dr Dominique SACCHI
Directeur de recherche émérite au CNRS
Membre du conseil scientifique de l'ACOA